

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Hier, le ministre ignorait tout de la lettre à propos de la poste prioritaire. Aujourd'hui, c'est un expert en la matière. En 1978, après une journée de grève, le ministre des Postes a présenté un projet de loi obligeant les membres du Syndicat canadien des postiers à reprendre le travail. Cette fois-ci, il veut laisser la grève s'éterniser. A cause de son attitude contradictoire, le ministère des Postes offre actuellement ses services aux riches et non aux Canadiens moyens, aux retraités, aux pauvres et aux ruraux. Combien de temps le ministre des Postes compte-t-il faire endurer aux Canadiens moyens les difficultés qu'ils connaissent en ce moment, comme le premier ministre l'a reconnu hier? Est-il d'accord avec le président du Conseil du Trésor pour dire que la grève doit se poursuivre tout l'été jusqu'au retour du Parlement à l'automne, ou pour admettre qu'il va falloir faire quelque chose d'ici peu de temps? Il n'ignore pas que si notre parti n'avait pas agi comme il l'a fait, la médiation n'aurait pas progressé comme elle l'a fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Notre parti est seul responsable de la reprise de la médiation.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je tiens à dire au député que s'il tient à parler d'attitude contradictoire, je lui rappellerai que le gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires pour faire parvenir à tous les retraités et autres bénéficiaires les allocations sociales. Le ministère des Postes a négocié avec les facteurs et avec les autres syndicats du ministère des Postes un accord garantissant l'acheminement de ces chèques. Qui plus est, nous assurons ce service gratuitement à nos clients.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Quels sont ces clients?

M. Ouellet: Les députés conservateurs n'aiment pas que nous répondions aux questions. L'autre service dont le député parle est un service pour lequel les bénéficiaires payent bien plus de 17c. La différence est énorme en effet entre les tarifs de ces deux services, et le gouvernement n'a aucune raison de s'excuser d'avoir pris toutes les mesures possibles pour garantir que les pauvres continueront de recevoir leurs chèques grâce aux employés des postes.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: En ce qui concerne le deuxième aspect de la question...

Mme le Président: A l'ordre. Les réponses ne doivent pas s'éterniser.

L'OPINION DU MINISTRE SUR LA DURÉE DE LA GRÈVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, le ministre des Postes vient de nous dire où il loge; mais

Questions orales

nous ignorons quel en est le prix. J'ai une question supplémentaire à lui poser. En 1978, le ministre avait dit que le gouvernement s'était déclaré convaincu que l'intérêt général devait l'emporter sur l'intérêt individuel et que le gouvernement était également d'avis que si le droit d'un individu nuisait à l'intérêt public, il fallait alors intervenir. Étant donné que jusqu'à nouvel ordre le ministre des Postes est responsable de ce qui se passe dans ce service, et comme le premier ministre a admis hier que la grève frappait le citoyen moyen, peut-il nous dire pendant combien de temps il estime que cette grève va durer? Voudrait-il répondre à cette simple question ou juge-t-il la question si peu importante que le ministre des Postes n'a pas à s'en occuper? Pendant combien de temps un règlement se fera-t-il attendre?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il y a une chose que je suis en mesure de préciser: aussi longtemps que l'opposition nous forcera à siéger et aussi longtemps qu'elle posera des questions semblables, tout règlement sera impossible parce que...

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: ... parce que ce genre d'attitude engendre la résistance et l'affrontement.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Le député peut être certain que du moment où les syndiqués, surtout leurs dirigeants, comprendront qu'il est inutile d'attendre une loi pour les obliger à reprendre le travail, ils comprendront alors qu'il n'y a pas d'autre solution que de se remettre à négocier.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Nous espérons que cela deviendra très clair d'ici quelques heures, et qu'ils se rendront compte qu'on ne votera pas de loi. Ils pourront alors reprendre les négociations avec les représentants du Conseil du Trésor qui sont disponibles 24 heures sur 24.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA COLLECTE DES IMPÔTS ET DES TAXES DES PETITES ENTREPRISES

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre n'est pas sans savoir que, par suite de la grève des postiers, de nombreuses petites entreprises éprouvent des problèmes d'ordre pécuniaire. Le gouvernement serait-il disposé à aider certaines de ces entreprises en retardant la collecte de fonds fédéraux comme la taxe de vente, les retenues d'impôt et autres des entreprises touchées?